

Conseil de quartier Bordeaux Centre du 9 janvier 2024

Étaient présents :

- Nadia Saadi, Maire adjointe du quartier Bordeaux Centre
- Tiphaine Ardouin, Adjointe au Maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective
- Pascal Jarry, Directeur de la mission Démocratie permanente, mairie de Bordeaux
- Mehdi Hazgui, Maître de cérémonie
- Sandrine Jacotot, Adjointe au maire chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité
- Marc Etcheverry, conseiller municipal délégué pour la gestion des terrasses

Sommaire

Introduction	2
Démocratie permanente	2
A) Actions dans le quartier	2
B) Actions dans la ville	2
Commerce	5
A) Politique municipale au niveau de la ville	5
B) Les terrasses	5
Conclusion	2

Introduction

Nadia Saadi adresse ses meilleurs vœux ainsi que ceux du maire de Bordeaux aux habitants du quartier Bordeaux Centre pour l'année 2024.

Démocratie permanente

A) Actions dans le quartier

Nadia Saadi

Maire adjointe du quartier Bordeaux Centre

Nadia Saadi a fait le choix de ne pas mettre en place une permanence, car elle juge plus efficace et intéressant de se rendre à la rencontre des habitants et des commerçants sur le terrain.

Les différents rendez-vous se déclinent comme suit :

- les midis de la démocratie (parlement mobile) ;
- le budget participatif qui permet de lancer des projets sur la base des idées des habitants ;
- les réunions d'information ;
- les réunions de concertation ;
- les consultations.

La concertation sur le centre ancien a été lancée le 7 octobre dans le cadre d'une balade urbaine. Nadia Saadi engage les habitants à y participer jusqu'au mois d'avril 2024 en répondant à un questionnaire dans les mairies de quartier ou en ligne à l'adresse suivante : participation.bordeauxmetropole.fr

Une prochaine concertation d'environ une année portera sur le projet d'aménagement des allées de Tourny.

B) Actions dans la ville

Tiphaine Ardouin

Adjointe au maire chargée de la démocratie permanente

L'approche de démocratie permanente s'articule autour des 2 axes définis avec les habitants lors de la première année de mandat :

- le dialogue citoyen : la ville interpelle les habitants pour connaître leur avis sur les aménagements et les politiques publiques ;
- les initiatives citoyennes.

La ville de Bordeaux comporte en outre de nombreuses instances consultatives. Le « grand dialogue citoyen » a pour objectif de lever les freins à la lutte contre le changement climatique. Le budget participatif bénéficie d'une enveloppe de 2 M€. Au total, 40 projets d'investissement ont été soumis au vote et 34 sont retenus dans ce cadre. En outre, l'observatoire de la démocratie regroupe 30 citoyens volontaires et vise à améliorer la participation des habitants dans la construction des politiques publiques.

Par ailleurs, le dispositif « Bordeaux Facilite les Initiatives Citoyennes » permet de financer les petits projets portés par des habitants ou des associations. Enfin, le dispositif

d'interpellation citoyenne (DICI) garantit des modalités de dialogue plus équitables et permet d'interpeller la ville de Bordeaux avec plusieurs niveaux de médiation.

Temps d'échanges

▪ **Dispositif « Bordeaux Facilite les Initiatives Citoyennes »**

« Pouvez-vous citer un exemple de projet financé à l'aide de ce dispositif

« Par le passé, une commission plus sélective se réunissait pour étudier des projets de financement présentés par des associations. »

Tiphaine Arduin indique que les habitants peuvent proposer des projets culturels et sociaux de diverses natures : organiser un événement dans sa rue avec besoin d'accompagnement logistique, végétaliser sa rue ou réaliser un aménagement particulier, etc. La mairie a fait le choix de passer d'un dispositif de soutien aux associations à un dispositif de soutien d'initiatives citoyennes. Cependant, plusieurs millions d'euros restent accordés aux associations chaque année dans le cadre d'appels à projets. Les comptes rendus des conseils municipaux permettent de connaître en détail tous les projets subventionnés.

▪ **Démocratie participative**

« Dans le cadre de la démocratie participative, on s'abrite derrière des communications pour prendre des décisions politiques incohérentes et non évaluées. »

Tiphaine Arduin souligne que la majorité ne pense pas que la démocratie se limite au scrutin. La démocratie participative est la considération selon laquelle chaque citoyen est détenteur d'une expertise d'usage qui vient compléter l'expertise technique de l'administration et la vision politique des élus. La démocratie ne doit pas être la raison de celui qui parle le plus fort ou le dernier. A cet égard, la mission Démocratie permanente prend en compte les avis dans leur diversité, à l'aide de différentes modalités d'expression.

▪ **Accueil des nouveaux habitants**

« Rien n'est prévu pour accueillir les nouveaux arrivants. »

Nadia Saadi fait savoir que l'accueil des nouveaux arrivants a été mis en suspens lors de la crise sanitaire du covid. Des réunions trimestrielles de quartier sont prévues, la prochaine étant programmée en mars. Elles permettent d'accueillir les nouveaux arrivants à l'aide de kits spécifiques. Un échange avec le maire de Bordeaux aura lieu en septembre.

▪ **Rénovations et aménagements**

« Lors du dernier accident de toiture de la Piscine Judaïque, aucune personne de la mairie n'est venue. »

Nadia Saadi assure que la mairie a effectué une visite. En vue de sa rénovation, la piscine sera fermée pendant 6 mois pour le 1^{er} bassin puis pendant 6 mois complémentaires pour le 2^e bassin.

▪ **Projets d'aménagement**

« Il faut d'abord aménager et rénover la place des Quinconces avant de songer à installer des bancs. »

« L'avis des Bâtiments de France est prioritaire pour ce qui concerne les projets d'aménagement. »

Nadia Saadi déplore que des panneaux aient été retirés sauvagement de la place des Quinconces, où s'observent de nombreuses incivilités d'usagers de la route. La zone proche de l'hémicycle est censée être un espace vert, et non pas un parking. Les bancs qui seront installés prochainement au niveau du terre-plein permettront d'aménager différemment la place.

▪ Sécurité des circulations et verbalisation

« *Dans la rue des Piliers de Tutelle, les trottoirs sont devenus le premier le parking de secteur de Saint-Pierre. Les poussettes, les personnes âgées et les personnes handicapées ne peuvent plus y circuler. Or les verbalisations sont très rares. Avant de parler de démocratie, il faut faire appliquer les textes.* »

« *Le problème de stationnement des motos devant la villa Saint-Pierre perdure.* »

« *Dans la Cour Mably, les plots laissés à l'abandon présentent un risque d'accident. Tous les jours, 30 motos y stationnent malgré l'interdiction. Il faut éliminer les règlements inefficaces et appliquer ceux qui le sont.* »

Nadia Saadi explique que les opérations « coup de poing » sont désormais régulières. Au Cours de l'Intendance, 3 équipages ont réalisé 62 verbalisations en novembre dernier. Une autre opération a eu lieu en décembre et de nouvelles opérations sont prévues en 2024. L'objectif est d'adresser un message aux usagers de la route, dont les artisans.

« *Quand la ville commencera-t-elle à verbaliser les cyclistes qui ne respectent ni le Code de la route ni les personnes ?* »

« *Je pratique le vélo depuis 35 ans, mais songe à reprendre mon véhicule, car les modifications erratiques de sens de circulation deviennent dangereuses.* »

Nadia Saadi a comptabilisé 71 verbalisations de vélos et 93 verbalisations de deux roues en novembre 2023 et 45 verbalisations de vélos et 253 verbalisations de deux roues en décembre. Les équipes nécessaires pour une verbalisation plus massive ne sont pas disponibles.

Commerce

A) Politique municipale au niveau de la ville

Sandrine Jacotot

Adjointe au maire chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité

Bordeaux a obtenu le palmarès des commerçants préférés en 2022, ainsi que le palmarès du plus grand flux piétonnier avec la rue Sainte-Catherine. Le travail d'accompagnement des commerçants doit se poursuivre.

Il est à noter que les associations de commerçants contribuent pour moitié aux illuminations de Noël. En outre, les commerçants ont affiché leurs engagements en matière de circuit court, d'artisanat local et de mise en avant des produits locaux dans une feuille de route. Un commerçant est avant tout un « liant social ».

Les objectifs en matière de diversité commerciale et artisanale se déclinent ainsi :

- conserver l'offre commerciale et artisanale ;
- favoriser l'installation de nouveaux commerces du quotidien ;
- limiter le développement des activités de service ;
- contenir le développement des activités de restauration (arrêté pris en 2021)
- encadrer les mutations économiques : Bordeaux est la première ville qui s'est dressée contre les « *dark stores* » ;
- accompagner les associations de commerçants.

Dans le secteur sauvegardé, des mesures ont été prises pour limiter le développement du secteur « bars, hôtels et restaurants ». Dans le cadre de la transformation du plan local d'urbanisme, ces mesures s'élargiront aux autres secteurs de Bordeaux Centre.

B) Les terrasses

Marc Etcheverry

Conseiller municipal délégué pour la gestion des terrasses

Pour mémoire, Amine Smihi avait souhaité que le sujet des terrasses revienne dans le domaine de la sécurité. La profusion des terrasses est survenue lors de la crise sanitaire du covid. Pierre Hurmic a demandé la mise en place d'une conciliation dynamique et économique avec les commerçants et les riverains. L'équilibre reste complexe. Les équipes sont mobilisées sur le terrain, dont les contrôleurs des terrasses publiques et la police municipale.

Par ailleurs, le règlement de la police des terrasses, qui date de 2013, fait l'objet d'une concertation en vue de sa modification, sachant qu'à Bordeaux Centre, la part des terrasses a atteint ses limites. Le 15 janvier, les services de la mairie et les associations de commerçants et de riverains pourront échanger sur les enjeux des terrasses. L'objectif est d'aboutir à un règlement effectif pour le printemps 2024.

Pour ce qui concerne le volet de la sécurité, l'effectif de la police municipale a diminué de 10 équivalents temps plein entre 2016 et 2019. Depuis la nouvelle mandature, 40 policiers municipaux et agents SVP ont été recrutés. L'objectif est d'atteindre un recrutement net de +10 policiers tous les ans d'ici à 2026. De plus, 40 caméras de vidéoprotection ont été mises en place en 3 ans. La mairie s'est engagée à installer 25 caméras supplémentaires en 2024.

Enfin, une discussion est en cours avec le ministère de l'Intérieur sur le contrat de sécurité intégrée et l'accentuation de la présence de la police nationale. Le maire de Bordeaux est fortement engagé sur le sujet de la sécurité.

Temps d'échanges

▪ Propreté

« *La mairie n'engage aucun projet sur la sécurité et le nettoyage. »*

« *Certains commerces utilisent les poubelles des habitants. »*

Marc Etcheverry indique qu'au printemps prochain, la verbalisation des dépôts sauvages et des incivilités fera l'objet d'une équipe dédiée.

Sandrine Jacotot ajoute que les commerçants pris sur le fait sont verbalisés. Les commerçants rencontrent également des difficultés pour sortir leurs bacs, qui sont parfois utilisés par certains riverains ou usagers des bars et restaurants. Bordeaux Métropole accomplit un travail considérable sur ce sujet. En outre, depuis janvier 2024, les restaurateurs ont l'obligation de trier leurs biodéchets.

▪ Nuisances sonores

« *En pratique, les terrasses continuent de s'étaler par manque de contrôle. La police municipale est trop complaisante avec les restaurateurs. Chaque année, pendant 6 mois le bruit devient un problème de santé publique. »*

« *Tout propriétaire peut mettre en place des solutions d'isolation sonore. »*

« *Depuis janvier 2023, tout établissement recevant du public doit s'équiper d'un sonomètre qui coupe l'alimentation électrique en cas d'atteinte d'un seuil de bruit. Or depuis un an, les concerts dépassent les 120 décibels. Face au "bordel organisé", appliquons la réglementation ! »*

▪ Contrôle et encadrement des commerces

« *Des commerces installent sans difficulté des lumières dans le secteur sauvegardé, alors qu'on demande une autorisation à un habitant qui souhaite changer la couleur de sa porte ou modifier ses huisseries. Le contrôle des commerçants semble faire défaut. »*

« *Place Camille Jullian, une pharmacie a été transformée en restaurant. Le cabinet d'un médecin généraliste est devenu une chocolaterie, puis un restaurant grec. »*

« *Certains restaurants situés au rez-de-chaussée louent le 1^{er} étage pour leurs bureaux et leurs frigos. Les nuisances sonores remontent donc d'un étage. Progressivement, les immeubles sont loués pour y créer des open-spaces. Ultimement, les familles se retrouvent à emménager au 4^e étage. »*

Sandrine Jacotot rappelle que, lorsqu'une personne recherche un appartement dans Bordeaux, il s'enquiert en premier lieu de la proximité des commerces, dont les commerces de bouche.

L'arrêté d'interdiction de transformation des commerces en bars et restaurants a été commandé dès le début de la mandature en cours. Il a ensuite été finalisé et validé par la préfecture, avant de devenir effectif en avril 2022. Si des commerces ont muté en bars ou restaurants depuis cette date dans le secteur sauvegardé, les habitants ne doivent pas hésiter à alerter la mairie.

En tout état de cause, les contrôles des placiers et du service de l'urbanisme se sont renforcés. De nombreuses mises en demeure ont été prononcées depuis octobre, notamment sur des sujets d'enseignes.

« *Quels sont les critères retenus pour l'aménagement des terrasses, notamment à la place Saint-Pierre ? »*

Marc Etcheverry note que la place Saint-Pierre est historiquement une place de restaurants et de bars. Elle a néanmoins atteint sa jauge maximale.

Tout commerce doit être irréprochable en matière d'hygiène. Il doit également respecter certaines proportions entre sa surface interne et son espace extérieur. Des carrés blancs marqués au sol délimitent l'emprise maximale de la terrasse et servent d'outil pédagogique. Le rôle des équipes municipales de contrôleurs de terrasses est de veiller au respect de ces emprises. Certaines sanctions ont été appliquées à des enseignes emblématiques, toujours après un dialogue.

▪ Sécurité

« Les terrasses animées sont importantes pour la vie économique. Il faut néanmoins prendre en compte le besoin sécuritaire. Dans ce domaine, quel est le rôle de la mairie et quel est celui de la police nationale ? »

« La situation sécuritaire se dégrade, notamment à Saint-Paul, où la toxicomanie devient un fléau. La balle est désormais dans le camp de justice, car la police municipale fait son travail face aux personnes dangereuses. »

« Mon immeuble a été cambriolé 3 fois entre le 19 décembre 2023 et le 3 janvier 2024. Or la mairie ne conserve les enregistrements des caméras de vidéoprotection que pendant 10 jours, contre 28 jours dans la majorité des villes. »

Marc Etcheverry souligne que les recrutements opérés dans la police municipale et l'installation de nouvelles caméras depuis 2020 sont à mettre au crédit d'Amine Smihi et du maire de Bordeaux.

La sécurité d'une ville s'inscrit nécessairement dans un continuum. La police municipale et le maire assurent la police de proximité, tandis que la police nationale assure d'autres fonctions de police judiciaire et reste habilitée au maintien de l'ordre et à la lutte contre les stupéfiants. La Justice doit effectivement accompagner la police à travers les peines prononcées.

Marc Etcheverry a pris note de la remarque relative à la durée de conservation des éléments de vidéoprotection. Habituellement, la police nationale est prompte à s'en saisir.

En outre, les personnes atteintes de toxicomanie et les sans-abri font également l'objet d'une mission de prévention et de médiation. Une trentaine d'agents de la ville arpente les rues en permanence pour aller au contact de cette population, qui a aussi des besoins d'accès aux droits.

Conclusion

Nadia Saadi expose les éléments d'actualité suivants :

- grande roue de Noël : jusqu'au 21 janvier 2024 ;
- cirque Gruss : jusqu'au 28 janvier 2024 ;
- braderie d'hiver : du 8 au 10 février 2024 ;
- points de collecte : recyclage mobile de 9 h à 17 h (barnums) et ramassage des biodéchets par vélos cargos ;
- Allo proximité : à contacter en cas d'encombrants sur les trottoirs ;
- médiation municipale : 05 56 10 33 57 ;
- dispositif « Demandez Angela » pour sécuriser les personnes exposées aux violences sexistes ou sexuelles : téléphoner au 39 39 ;
- formulaire d'évaluation du Conseil de quartier.

Document rédigé par la société Ubiquus — Tél. : 01.44.14.15.16 — <http://www.ubiquus.fr> —
infofrance@ubiquus.com

